

Le 19 avril 2019

A nos partenaires et parties prenantes,

Nous reconnaissons que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Pacte mondial des Nations Unies est la préparation annuelle et la publication d'une communication sur le progrès (COP). Cette dernière comprend **une déclaration** réitérant l'adhésion aux principes du Pacte Mondial, **une description** des mesures concrètes mis en place depuis l'adhésion au Pacte ou bien depuis la publication de notre dernière communication, et enfin une **mesure des résultats** obtenus ou escomptés.

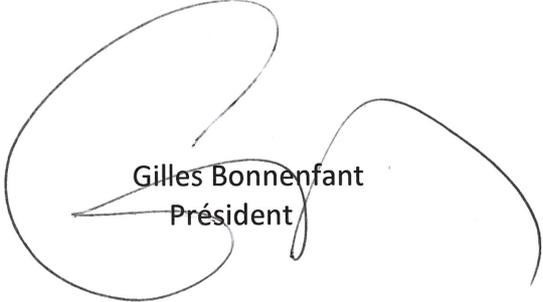
Nous sommes dans le regret de vous faire part de notre retard dans la préparation, l'envoi et la mise à disposition du public de notre communication sur le progrès : ce printemps 2019, moment où nous sommes en mesure d'effectuer l'analyse de notre activité sous l'angle RSE, a été exceptionnellement perturbé par deux événements imprévus et concomitants :

- Evolution de notre plan stratégique à l'occasion de mon nouveau mandat ;
- Obligations juridiques ponctuelles très mobilisatrices.

Il était impossible de mener de front la réalisation de notre COP avec tous ces événements, les ressources à même de les traiter étant en petit nombre et communes à tous ces dossiers.

Nous vous prions de bien vouloir nous accorder une extension de la période de délai de soumission afin de pouvoir publier notre COP et décrire les efforts et progrès réalisés afin d'appliquer et mettre en œuvre les principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Notre prochaine communication sur le progrès sera envoyée sur le site du Pacte Mondial à des fins d'évaluation dans les semaines qui viennent.

Bien cordialement,



Gilles Bonnenfant
Président